

# LE CHERCHEUR

REVUE ÉCLECTIQUE

VOL. I.

25 OCTOBRE 1888.

No. 4.

## LACORDAIRE

[Discours prononcé à l'inauguration de sa statue, à Sorèze,  
par M. le duc de Broglie.]

[Suite.]

Aussi, comme d'autres [dont le nom inséparable du sien est en ce moment, j'en suis certain, sur toutes les lèvres], il descendait dans l'arène sans défaillance, sans irritation et même sans déplaisir, demandant seulement que les conditions du combat fussent ouvertes et loyales. Se méfiant dans les jours où nous vivons de la puissance du désintéressement et aussi de la stabilité des gouvernements, il leur demandait moins de protection que de liberté. C'était à la liberté de la parole qu'avait été dû le retentissement de la sienne : c'était la liberté de l'enseignement, conquise par la liberté de discussion, qui avait rendu à la famille le droit d'élever religieusement l'enfance : c'était de la liberté d'association qu'il attendait l'établissement définitif des ordres religieux dont il avait pris l'initiative. Toutes ces libertés, le droit public nouveau de la France les avait promises : il ne lui demandait que de tenir parole et d'en assurer la réalité.

Lacordaire ne voyait donc rien dans le spectacle que lui présentait la France moderne qui le portât à l'aimer moins et à désespérer d'elle. L'amour pourtant, je le sais, même le plus pur, même celui du citoyen pour sa patrie, a ses périls, et des séductions. Il peut s'aveugler sur des écarts et des défauts que condamnerait un jugement moins prévenu. C'était le danger de la voie large et conciliante, peu frayée avant lui, où Lacordaire engageait la prédication chrétienne et où elle pouvait s'égarer. On pouvait craindre [on l'en a quelque fois accusé] de le voir par une capitulation complaisante, atténuer ou relâcher sur certains points la rigueur du dogme pour ne pas heurter de front des préjugés, ou s'accommoder à des opinions dominantes. De la part d'un docteur catholique c'eût été une grave défaillance : grave surtout dans une société comme la nôtre, qui a eu un jour la prétention de réaliser un idéal philosophique dans ses lois et de tracer le code imprescriptible et absolu des droits de l'humanité entière. Entrer trop facilement dans cette illusion de l'orgueil national, c'eût été s'exposer à consacrer, à déifier même plus d'une erreur et méconnaître qu'il n'y a pour des chrétiens d'autre état idéal de société que celui qui prendrait la loi divine pour règle, et d'autres vérités absolues que celles que cette loi a marquées de son sceau.

Pour se préserver d'une faiblesse que le patriotisme même n'aurait pas suffi à excuser, il n'y avait qu'un moyen sûr, c'était de tenir les